



## Session d'agrément intervenants bénévoles en natation

Pour être reconnu(e) comme intervenant(e) bénévole en natation, il faut être agréé(e) par la directrice académique. Pour cela, il est obligatoire de participer à une session d'agrément organisée par un conseiller pédagogique EPS, qui consiste à :

- Suivre un temps d'information portant sur la réglementation de l'activité, la mise en œuvre de la natation à l'école, le rôle et les tâches confiées aux intervenants bénévoles,
- Passer un test d'aisance en piscine sauter ou plonger en grande profondeur, nager 50 m (25m sur le ventre et 25m sur le dos) et aller chercher un objet lesté au fond de l'eau en grande profondeur.

Vous avez répondu favorablement à la demande des enseignants pour aider à l'encadrement des séances de natation à l'école et nous vous en remercions.

Merci de vous présenter à l'une des deux sessions d'agrément qui se déroulera le :

**Jeudi 01 septembre 2022 de 17h30 à 19h30**  
à l'espace aquatique les Balnéides de FOUESNANT

OU

**Vendredi 09 septembre 2022 de 17h30 à 19h30**  
au nouveau stade aquatique de DOUARNENEZ

**La présence sur l'intégralité de la session d'information est obligatoire.**

N'oubliez pas votre tenue de bain (maillot, bonnet et lunettes), et un crayon.

Inscription en flashant le QR code  
ou directement via [ce lien](#)

Bien sportivement,



Pascale LE LARDEUX et Loïc CALVEZ  
Conseillers pédagogiques EPS